



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 9 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 9 mars 2022, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Roxanne Gendron
M. le conseiller Charles Goyer
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence(s) :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Marc Blain

Sont également présent(s) :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
M. Michel Simard, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

22-03-076

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-03-077

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec corrections aux résolutions suivantes :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

- **Résolution 22-02-049 - Embauche de M. Daniel Duquette au poste de coordonnateur de l'aérodrome**

Ajouter la mention ci-dessous au dernier paragraphe :

« [...] à compter du 7 février 2022, selon les conditions et avantages sociaux tels que définis à la Politique du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce, pour une période d'essai de 6 mois, sous toute réserve des conditions stipulées à la résolution ; »

- **Résolution 22-02-063 - Autorisation de transfert des sommes résiduelles des contributions 2020 et 2021 de la SADC-BSQ au Comité 5000**

Ajuster le montant des sommes résiduelles à transférer, soit 10 961 \$ au lieu de 17 897 \$.

22-03-078

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Commis secrétaire-réceptionniste 14, 21 et 22

Jasmin Baril

Opérateur-concierge..... 1^{er} au 28

Martine Pilon

Opérateur-concierge..... (1^{er} au 10), 16, 17, 21 et 22

Marie-Noëlle Trudel

Préposée au bar/restaurant/quilles..... 4, 8, 15, 19 et 26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

22-03-079

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MME MANON MONGEAU À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU SERVICE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé pour combler les besoins en remplacement ou en surcroît de travail des employés réguliers au service administratif de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Mongeau possède les qualifications et l'expérience requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Manon Mongeau à titre de salariée à l'essai au Service administratif à compter du 3 mars 2022, et ce, en conformité avec les conditions stipulées à la convention collective.

22-03-080

**AUTORISATION D'EMBAUCHE DE M. SERGE LAMOUREUX
AU POSTE D'HORTICULTEUR POUR LA SAISON 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère important l'embellissement de la ville et qu'elle investit chaque année des sommes pour maintenir la ville fleurie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Lamoureux a satisfait aux exigences du poste d'horticulteur lors de la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande de réembaucher M. Serge Lamoureux pour la saison 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Serge Lamoureux au poste d'horticulteur pour une durée déterminée à compter du 4 avril 2022 jusqu'au 14 octobre 2022, pour la prochaine saison estivale selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 26,72 \$.

22-03-081

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
FÉVRIER 2022 TOTALISANT 623 627,25 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de février 2022 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21860 à 21865 inclusivement

Pour la somme de : 3 097,08 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 503498 à 503605 inclusivement

Pour la somme de : 322 436,81 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

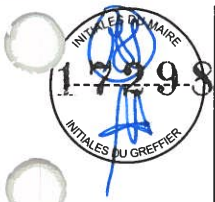
Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6197 à 6259 inclusivement

Pour la somme de : 191 984,39 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

Bordereau des salaires

Salaires semaines 4 à 7 inclusivement

Pour la somme de :106 108,97 \$

Grand total :623 627,25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de février 2022 totalisant 623 627,25 \$.

22-03-082

**ADOPTION DE
L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET
DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE
FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 28 février 2022.

22-03-083

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
1 963,50 \$ À MATÉRIAUX DUBREUIL INC. (TROISIÈME
EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1015, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2022 couvrant ainsi le troisième et dernier exercice se terminant le 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 963,50 \$ à Matériaux Dubreuil inc. correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.



No de résolution
22-03-084

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT
DESJARDINS ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Anik Racicot, à titre de directrice générale de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Michel Simard, à titre de trésorier de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon délègue au trésorier et à la directrice générale le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte(s) de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération l'accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE le trésorier et la directrice générale soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, conformément au règlement 318 concernant les délégations de pouvoir à certains officiers et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes ;

QUE le trésorier et la directrice générale puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant ;

Les personnes déléguées sont Mme Anik Racicot, directrice générale et M. Michel Simard, trésorier.

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

22-03-085

Annotation

AUTORISATION DE PAIEMENT À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR LES SERVICES DE CAMION DE DÉNEIGEMENT DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2022 - 8 985,49 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a recours aux services du Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour l'enlèvement de la neige sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 3247 pour les services de camion de déneigement du 1^{er} au 28 février 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 8 985,49 \$ avant taxes à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les services de camion de déneigement du 1^{er} au 28 février 2022.

22-03-086

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ (FQCS) POUR LE CONTRAT DE SERVICE POUR LE PROJET « ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE COOPÉRATIVE DE SANTÉ À LABEL-SUR-QUÉVILLON » - 4 693,75 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-02-061, la Ville a octroyé à la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS) le contrat de service # 40014-INIT pour le projet « Étude de pré faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon » ;

CONSIDÉRANT QUE la FQCS nous a fait parvenir la facture # 1171 pour le premier versement de 4 693,75 \$ avant taxes correspondant à 50 % du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du premier versement de 4 693,75 \$ avant taxes à la Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS) pour le contrat de service pour le projet « Étude de pré faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-03-087

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-UNGAVA POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ – 5 862,50 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-179 autorisant la signature d'une entente de services professionnels entre le Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava (GRTATU) et le Comité 5000 pour l'étude de pré faisabilité d'un complexe immobilier multirésidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente spécifie le paiement des honoraires et déboursées de la façon suivante : 25 % à la signature, 50 % à mi-mandat et 25 % à la remise du rapport final ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final de l'étude de pré faisabilité technique et financière a été remis le 8 février 2022 par le GRTATU au Comité 5000 ;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de la Société d'aide au développement des collectivités de Barraute-Senneterre-Quévillon (SADC-BSQ) et une subvention de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) sont réservées pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 5 862,50 \$ avant taxes au Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava représentant 25 % des honoraires exigibles à la fin du mandat de l'entente pour l'étude de pré faisabilité d'un complexe immobilier multirésidentiel.

22-03-088

OCTROI D'UN CONTRAT À TOROMONT-CIMCO POUR LE RECONDITIONNEMENT DU COMPRESSEUR NUMÉRO 2 DE L'ARÉNA - 10 225 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien du compresseur numéro 2 de l'aréna ;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission #NSO220048 déposée par Toromont-CIMCO de 10 225 \$ avant taxes pour le reconditionnement du compresseur numéro 2 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Toromont-CIMCO pour le reconditionnement du compresseur numéro 2 de l'aréna pour la somme de 10 225 \$ avant taxes.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

22-03-089

Annotation

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SERVICES QUÉBEC POUR LE GALA RECONNAISSANCE 2022

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de tenir, à l'automne 2022, la 6^e édition du Gala reconnaissance ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déposer une demande d'aide financière à cet effet à Services Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière à Services Québec afin de financer le Gala reconnaissance 2022 ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-03-090

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement:

DE NOMMER Mme la conseillère Violaine Audet, mairesse suppléante et M. le conseiller Denis Lemoyne, maire suppléant substitut pour les mois de mars, avril, mai et juin 2022.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (FORMULAIRES DGE-1038)**

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LÉRM)*, le trésorier M. Michel Simard, dépose à titre d'information la liste des donateurs et rapport de dépenses (formulaire DGE-1038) des candidats à l'élection du 7 novembre 2021.

Les membres du conseil en prennent acte.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-03-091

**AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET LE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA BAIE-JAMES AU
SUJET DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX LOISIRS
SOCIOCULTURELS ET SPORTIFS**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente scolaire-municipal entre le Centre de services scolaires de la Baie-James et la Ville de Lebel-sur-Quévillon arrive à échéance le 30 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Centre de services scolaires de la Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville recommande le renouvellement de ce protocole pour une durée de trois (3) ans ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et
résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le renouvellement du protocole d'entente
scolaire-municipal entre le Centre de services scolaires de la
Baie-James et la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce,
pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2022 au
30 avril 2025 ;**

**D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice
générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville
tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la
présente résolution.**

22-03-092

TAUX DES SALAIRES ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit procéder à l'embauche d'étudiants pour effectuer des travaux variés et offrir divers services aux citoyens pendant la saison estivale 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires ont été revus ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale des taux horaires suivants selon une augmentation de 1,5 % :

- *Étudiants (salaire de base)*..... 15,35 \$
- *5^e secondaire complété*..... 15,85 \$
- *DEP (en cours) après 5^e secondaire*..... 15,85 \$
- *Cégep (en cours ou complété)*..... 16,35 \$
- *Université*..... 16,90 \$

- *Moniteur camp de jour*..... 16,35 \$
- *Coordonnateur étudiants travaux publics*..... 18,40 \$
- *Coordonnateur étudiants et chef moniteur*..... 18,40 \$

L'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$ de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été supplémentaire ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'AUTORISER la rémunération aux étudiants comme stipulé ci-haut, et ce, à compter des présentes.

22-03-093

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À M. ZAC MOSES PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Zac Moses, étudiant en cinquième secondaire à l'école Polyvalente de la Forêt d'Amos, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey midget A (M18) « Cinéma Amos » pour l'année 2021-2022 et que cela implique des frais importants d'hébergement, d'entraînement, de compétitions, de transports, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Zac Moses a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCORDER à M. Zac Moses une aide financière de 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

22-03-094

DÉSIGNATION DES MEMBRES DEVANT SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal et de citoyens pour guider, orienter et soutenir les actions de la Ville en matière d'urbanisme du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du Règlement 295 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville stipule que le conseil municipal doit nommer, selon les modalités établies par le règlement, au moins trois (3) personnes pour faire partie du Comité en plus d'un membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

DE NOMMER au Comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes à titre de membres du Comité :

- M. Stéphane Dubreuil
- Mme Jacinthe Girard
- M. Jacques Marquis
- M. Steeve Paquette

D'ADJOINDRE Mme la conseillère Violaine Audet à titre de représentante du conseil municipal, conformément à la résolution 21-12-334 ;

ET D'ADJOINDRE au Comité de façon permanente et à titre de personne-ressource, M. Jacques Trudel, directeur de l'urbanisme et Mme Audrey Gauthier-Dubuc, inspectrice en bâtiment.

22-03-095

DEMANDE DE L'ÎLOT D'ESPOIR POUR LE MAINTIEN DE L'EXEMPTION DE TAXES EN VERTU DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'îlot d'Espoir avait présenté une demande d'exemption de taxes municipales pour leur bâtiment, qui a été accueillie en avril 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été maintenue lors de la révision périodique de la Commission municipale en 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision fait l'objet d'une nouvelle révision périodique de la Commission municipale en vertu de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale demande l'opinion de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'INFORMER la Commission municipale que la Ville ne s'oppose pas à la révision d'exemption de taxes de l'îlot d'Espoir, rendu le 30 avril 2003.

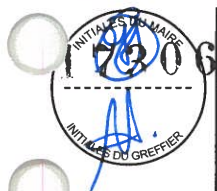
22-03-096

MENTION DE FÉLICITATION À MME MARIÈVE BLANCHET, PROFESSEURE ET CHERCHEURE À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UQAM

CONSIDÉRANT QUE Mme Mariève Blanchet, native de Lebel-sur-Quévillon s'illustre par sa carrière scientifique distinctive ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Blanchet est codirectrice du laboratoire de motricité de l'enfant, professeure et chercheure au département des sciences de l'activité physique à l'UQAM, ainsi que fondatrice de Nimby, une plateforme de jeu éducatrice vendue internationalement ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Mme Blanchet est première lauréate du prix Étoile Effervescence 2021, événement qui rassemble les scientifiques, les entrepreneurs, les étudiants, les investisseurs et les professionnels du secteur et que par ses performances exceptionnelles elle contribue au rayonnement et à la visibilité de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations du conseil municipal auprès de Mme Mariève Blanchet pour son dynamisme, sa détermination et l'ensemble de ses réalisations.

22-03-097

**PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE
DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE
13 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19, représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et la favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale* sous le thème « CHOISIR, c'est ouvrir une porte » ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Roxanne Gendron, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

DE PROCLAMER le 13 mars 2022 *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite tous les citoyens et ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CHOISIR, c'est ouvrir une porte ».

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de février 2022.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de février 2022.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 14 décembre 2021.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de février 2022.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Deux citoyens sont présents dans la salle ainsi que trois citoyens par visioconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Précision sur carte de crédit
- Paiement préautorisé pour versement de taxes
- État de la route 113
- Aéroport
- Bail CEMU
- État du château d'eau

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
22-03-098

Annotation

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

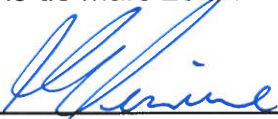
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

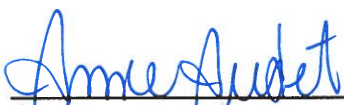
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Roxanne Gendron et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 8.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-03-076 à 22-03-098 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 10^e jour du mois de mars 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière